

ASCENTRA F3 Cereals^{MC}

FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences pour la suppression de certaines maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures céréalières indiquées.

PRINCIPES ACTIFS

Sédaxane	24,8 g/L
Fludioxonyl	24,8 g/L
Tébuconazole	9,87 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3-one -1,2 à raison de 0,04 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Avertissement : contient l'allergène soja

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

No. D'HOMOLOGATION : **36132**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1050 L**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Ave.

Winnipeg, Manitoba R3B 0X1

1-855-264-6262

Restrictions relatives à l'usage spécial :

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE FAÇON TRÈS VISIBLE.

Pour l'orge et le blé : Le traitement de semences commercial (les installations et les systèmes de traitement mobiles) et à la ferme est autorisé avec un équipement de traitement par transfert ouvert ou fermé. Appliquer seulement de manière à ce que le produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone où s'effectuent les opérations de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Étiquette

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Sensibilisant cutané potentiel.

Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Appliquer seulement de manière à ce que le produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuelle

peuvent se trouver dans la zone où s'effectuent les opérations de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

ASCENTRA F3 Cereals^{MC} est destiné au traitement des semences commercial et à la ferme (dans les installations ou avec des systèmes de traitement mobiles) d'orge et de blé avec un équipement de traitement par transfert ouvert ou fermé. Traiter les semences dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants et des animaux.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. at 1-855-264-6262 or www.adama.com.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Suivre les exigences en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et de restrictions pour la tâche et le scénario appropriés :

Tâches pour le blé et l'orge	ÉPI/contrôles techniques
Pour le traitement commercial des semences (y compris les travailleurs des installations et les systèmes de traitement mobiles)	
Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture, l'empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées	Système de transfert ouvert ou fermé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.
Le nettoyage et les réparations	Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques.
Pour le traitement des semences à la ferme (y compris la manipulation et l'ensemencement des semences traitées à la ferme)	
Mélange, chargement, traitement, étalonnage, nettoyage, réparations et toute autre activité impliquant la manipulation et l'ensemencement des semences traitées.	Système de transfert ouvert ou fermé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Utiliser un tracteur à cabine fermée ¹ pendant l'ensemencement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

Pour l'ensemencement de semences traitées commercialement	
Manipulation et ensemencement	Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Pendant la manipulation de semences traitées porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté Utiliser un tracteur à cabine fermée¹ pendant l'ensemencement. Les gants et une protection respiratoire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

¹Un tracteur avec une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière/brouillard et/ou un système de purification de vapeur / gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine

Pour toutes les activités :

Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher abondamment avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Les semences traitées peuvent être toxiques pour les oiseaux, les petits mammifères et les autres animaux sauvages. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être incorporées au sol ou ramassées.

7.0 RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Les semences traitées ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Entreposer à l'écart des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.
3. NE PAS ensemer de cultures autres que des petites céréales (orge, avoine, seigle, blé, triticale), du maïs et du soja dans les champs où des semences traitées avec ASCENTRA F3 Cereals^{MC} ont été mises en terre dans les 120 derniers jours.
4. NE PAS laisser paître ni alimenter le bétail dans les champs traités dans les 45 jours suivant le semis des cultures indiquées sur l'étiquette.
5. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : **« Ces semences ont été traitées avec du sédaxane, du fludioxonil et du tébuconazole. Lors de la manipulation et de l'ensemencement des semences traitées, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Lors de la manipulation des semences traitées, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. L'ensemencement doit être effectuée dans un tracteur à cabine fermée qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard ou encore dispositif de filtration des gaz et des vapeurs). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine. Les gants et une protection respiratoire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée. NE PAS ensemer de cultures autres que des petites céréales (orge, avoine, seigle, blé, triticale), du maïs et du soja dans les champs où des semences traitées avec ASCENTRA F3 Cereals^{MC} ont été mises en terre dans les 120 derniers jours. NE PAS laisser paître ni alimenter le bétail dans les champs traités dans les 45 jours suivant le semis des cultures indiquées sur l'étiquette. NE PAS utiliser comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. NE PAS contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS appliquer directement sur un habitat aquatique. Les semences traitées peuvent être toxiques pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être incorporées au sol ou ramassées. Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemer au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources**

d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. NE PAS réutiliser les sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux.

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et hors de la portée des enfants et des animaux.

La température d'entreposage idéale se situe au-dessus du point de congélation et en dessous de 30°C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au réservoir de traitement.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

***Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1- 877-250- 9291 (24 heures par jour).
Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures par jour).***

ASCENTRA F3 Cereals^{MC}

FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

Traitement de semences pour la suppression de certaines maladies transmises par les semences et le sol dans les cultures céréalières indiquées.

PRINCIPES ACTIFS

Sédaxane	24,8 g/L
Fludioxonyl	24,8 g/L
Tébuconazole	9,87 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3-one -1,2 à raison de 0,04 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Avertissement : contient l'allergène soja

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

No. D'HOMOLOGATION : **36132**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à 1050 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Ave.

Winnipeg, Manitoba R3B 0X1

1-855-264-6262

Restrictions relatives à l'usage spécial :

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE FAÇON TRÈS VISIBLE.

Pour l'orge et le blé : Le traitement de semences commercial (les installations et les systèmes de traitement mobiles) et à la ferme est autorisé avec un équipement de traitement par transfert ouvert ou fermé. Appliquer seulement de manière à ce que le produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone où s'effectuent les opérations de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Table des matières

	<u>Section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR.....	1.0
PREMIERS SOINS.....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	6.0
RESTRICTIONS D'EMPLOI	7.0
ENTREPOSAGE	8.0
ÉLIMINATION	9.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT	10.0
MODE D'EMPLOI	11.0
Renseignements généraux	11.1
MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES.....	12.0
Céréales.....	12.1
Mélanges en cuve.....	12.2
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Sensibilisant cutané potentiel.

Ne pas contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Appliquer seulement de manière à ce que le produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs portant l'équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone où s'effectuent les opérations de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

ASCENTRA F3 Cereals^{MC} est destiné au traitement des semences commercial et à la ferme (dans les installations ou avec des systèmes de traitement mobiles) d'orge et de blé un équipement de traitement par transfert ouvert ou fermé. Traiter les semences dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants et des animaux.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. at 1-855-264-6262 or www.adama.com.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Suivre les exigences en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et de restrictions pour la tâche et le scénario appropriés :

Tâches pour le blé et l'orge	ÉPI/contrôles techniques
Pour le traitement commercial des semences (y compris les travailleurs des installations et les systèmes de traitement mobiles)	
Pendant le mélange, le chargement, le traitement, l'étalonnage, l'ensachage, la couture, l'empilage et toute autre activité impliquant la manipulation de semences traitées	Système de transfert ouvert ou fermé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées ou pendant le transfert des semences dans les cellules d'entreposage.
Le nettoyage et les réparations	Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques.
Pour le traitement des semences à la ferme (y compris la manipulation et l'ensemencement des semences traitées à la ferme)	
Mélange, chargement, traitement, étalonnage, nettoyage, réparations et toute autre activité impliquant la manipulation et l'ensemencement des semences traitées.	Système de transfert ouvert ou fermé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Utiliser un tracteur à cabine fermée¹ pendant l'ensemencement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
Pour l'ensemencement de semences traitées commercialement	

Manipulation et ensemencement	Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Pendant la manipulation de semences traitées porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté Utiliser un tracteur à cabine fermée¹ pendant l'ensemencement. Les gants et une protection respiratoire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
----------------------------------	--

¹Un tracteur avec une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière/brouillard et/ou un système de purification de vapeur / gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine

Pour toutes les activités :

Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher abondamment avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Les semences traitées peuvent être toxiques pour les oiseaux, les petits mammifères et les autres animaux sauvages. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être incorporées au sol ou ramassées.

7.0 RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Les semences traitées ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Entreposer à l'écart des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.
3. NE PAS ensemer de cultures autres que des petites céréales (orge, avoine, seigle, blé, triticales), du maïs et du soja dans les champs où des semences traitées avec ASCENTRA F3 Cereals^{MC} ont été mises en terre dans les 120 derniers jours.
4. NE PAS laisser paître ni alimenter le bétail dans les champs traités dans les 45 jours suivant le semis des cultures indiquées sur l'étiquette.
5. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à être vendues ou utilisées au Canada doivent porter la mention suivante (étiquette, etc.) : **« Ces semences ont été traitées avec du sédaxane, du fludioxonil et du tébuconazole. Lors de la manipulation et de l'ensemencement des semences traitées, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures et des gants résistants aux produits chimiques. Lors de la manipulation des semences traitées, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. L'ensemencement doit être effectuée dans un tracteur à cabine fermée qui offre à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard ou encore dispositif de filtration des gaz et des vapeurs). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine. Les gants et une protection respiratoire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée. NE PAS ensemer de cultures autres que des petites céréales (orge, avoine, seigle, blé, triticales), du maïs et du soja dans les champs où des semences traitées avec ASCENTRA F3 Cereals^{MC} ont été mises en terre dans les 120 derniers jours. NE PAS laisser paître ni alimenter le bétail dans les champs traités dans les 45 jours suivant le semis des cultures indiquées sur l'étiquette. NE PAS utiliser comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. NE PAS contaminer les aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau domestique. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS appliquer directement sur un habitat aquatique. Les semences traitées peuvent être toxiques pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Les semences déversées ou exposées sur le sol doivent être incorporées au sol ou ramassées. Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemené au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. NE PAS réutiliser les**

sacs de semences traitées pour manipuler des produits alimentaires destinés aux humains ou aux animaux. »

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et hors de la portée des enfants et des animaux.

La température d'entreposage idéale se situe au-dessus du point de congélation et en dessous de 30°C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au réservoir de traitement.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

***Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1- 877-250- 9291 (24 heures par jour).
Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures par jour)***

10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

ASCENTRA F3 Cereals^{MC} est une combinaison de sédaxane, de fludioxonil et de tébuconazole, des fongicides qui permettent la suppression de certaines maladies transmises par les semences ou le sol dans les cultures d'orge et de blé.

Remarque : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité peut provoquer une baisse de la germination ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

11.0 MODE D'EMPLOI

11.1 Renseignements généraux

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Le traitement de semences ASCENTRA F3 Cereals^{MC} est une formulation destinée aux installations de traitement de semences commerciales (fixes ou mobiles) et à la ferme munies d'un équipement assurant une mesure, un mélange et une application précise d'un traitement de semences fluide. L'équipement utilisé pour appliquer le traitement de semences ASCENTRA F3 Cereals^{MC} doit assurer une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Selon la taille des semences, ASCENTRA F3 Cereals^{MC} peut être appliqué avec de l'eau pour former une bouillie assurant une couverture plus uniforme. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Laisser sécher les semences avant de les ensacher ou de les mettre dans des contenants de vrac. Selon le type de semoir utilisé, les semences traitées avec ASCENTRA F3 Cereals^{MC} peuvent ne pas s'écouler au même débit que des semences non traitées. Étalonner de nouveau le semoir avec les semences traitées avant de les semer.

Le traitement de semences ASCENTRA F3 Cereals^{MC} se mélange facilement à l'eau. Il convient d'effectuer un essai de compatibilité en bocal lorsqu'on utilise un mélange contenant des produits d'un autre fabricant; bien mélanger tous les traitements de semences que l'on compte utiliser avec la quantité d'eau appropriée, selon les proportions prescrites dans un bocal en verre transparent, puis laisser reposer pendant une heure. Mélanger de nouveau et vérifier s'il n'y a pas de signes d'incompatibilité.

Ce produit contient un pigment qui colore adéquatement les semences traitées. Toutefois, il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, ne sont pas d'une couleur naturelle. Si le pigment contenu dans la formulation ne colore pas les semences adéquatement, ajouter un colorant supplémentaire au mélange pendant le traitement des semences. Suivre les directives de

mélange figurant sur l'emballage du colorant. La réglementation relative à la coloration des semences traitées (en vertu de la *Loi sur les semences*) doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

12.0 MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

Appliquer de 100 à 200 mL de traitement de semences ASCENTRA F3 Cereals^{MC} par 100 kg de semences des cultures céréalières indiquées ci-après. À ces doses, le traitement de semences ASCENTRA F3 Cereals^{MC} apporte de 2,5 à 5 g de sédaxane, de 2,5 à 5 g de fludioxonil et de 1 à 2 g de tébuconazole par 100 kg de semences.

12.1 Céréales

CÉRÉALES	
CULTURE	Orge
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourriture des semences, brûlure des semis et fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i> . Charbon nu véritable (<i>Ustilago nuda</i>).
DOSE DE PRODUIT	De 100 à 200 mL/100 kg de semences (de 6 à 12 g de p.a./100 kg de semences)
REMARQUES	Utiliser la faible dose (6 g de p.a./100 kg) pour la suppression en prélevée de la fonte des semis, de la nourriture des semences ou de la brûlure des semis. Pour une suppression prolongée de la fonte des semis et de la brûlure des semis en postlevée ou de la pression élevée exercée par les maladies en raison de courtes rotations ou de niveaux élevés d'infections transmises par les semences comme le charbon, utiliser la dose élevée (12 g de p.a./100 kg).
CULTURE	Blé (printemps, hiver)
MALADIES SUPPRIMÉES	Pourriture des semences, brûlure des semis et fonte des semis causées par <i>Rhizoctonia solani</i> . Pourriture des semences, brûlure des semis, fonte des semis et pourriture des racines causée par <i>Fusarium</i> spp. Transmis par les semences et le sol. Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>).
DOSE DE PRODUIT	De 100 à 200 mL/100 kg de semences (de 6 à 12 g de p.a./100 kg de semences)
REMARQUES	Utiliser la faible dose (6 g de p.a./100 kg) pour la suppression en prélevée de la fonte des semis, de la nourriture des semences ou de la brûlure des semis. Pour une suppression prolongée de la fonte des semis et de la brûlure des semis en postlevée ou de la pression élevée exercée par les maladies en raison de courtes rotations ou de niveaux élevés d'infections transmises par les semences comme le charbon, utiliser la dose élevée (12 g de p.a./100 kg).

12.2 Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer

de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. at 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd., n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) de tous les mélanges en cuve potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges en cuve qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, ASCENTRA F3 Cereals^{MC}, contient des fongicides des groupes 3, 7 et 12. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à ASCENTRA F3 Cereals^{MC} et à d'autres fongicides des groupes 3, 7 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides

Dans la mesure du possible, alterner ce produit ou d'autres fongicides des groupes 3, 7 et 12 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd., en présence d'une baisse possible de sensibilité au traitement de semences ASCENTRA F3 Cereals^{MC} chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer ce produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. at 1-855-264-6262 or www.adama.com.

ASCENTRA^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe ADAMA.